



CABINET DU PRÉFET  
SERVICE DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

**Communiqué de presse**  
Créteil, le 15 juillet 2019

## **Une nouvelle étape décisive dans la mise en œuvre du plan d'action post-crue**

Le préfet du Val-de-Marne se félicite de la délibération prise ce vendredi 12 juillet par le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui valide le montant de sa participation financière à la première phase du projet de renaturation des berges de l'Yerres sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges.

Cet engagement financier marque l'aboutissement de la stratégie d'accélération de la renaturation des berges de l'Yerres élaborée en coordination avec les acteurs du territoire depuis la visite de M. le Président de la République à Villeneuve-Saint-Georges le 14 février 2018.

L'Etat, via l'agence de l'Eau, mobilisera ainsi 20 millions €, sur les 40 millions € de la première phase de renaturation du secteur, en complément des contributions apportées par les collectivités partenaires, la commune de Villeneuve-Saint-Georges, l'EPT12, le Conseil départemental du Val-de-Marne, le Conseil régional d'Île de France ainsi que la Métropole du Grand Paris. Cette mobilisation permettra l'acquisition et l'aménagement des 4,5 hectares les plus exposés aux inondations.

Ce projet, porté pour le compte de la commune par l'établissement public d'aménagement ORSA et par le SyAGE, permettra de réduire très sensiblement l'exposition des populations du secteur au risque d'inondation et de renforcer la résilience du quartier.

Cet engagement d'une ampleur exceptionnelle s'inscrit dans la continuité des mesures d'accompagnement mises en place par l'Etat à la demande du Président de la République suite aux inondations de l'hiver 2018 en direction de la commune et des habitants de Villeneuve-Saint-Georges :

- mobilisation pour apporter un secours financier d'urgence de l'Etat à 121 familles ;
- soutien à la commune de Villeneuve Saint-Georges à hauteur de 72 000€ pour financer la remise en état des équipements municipaux touchés par les crues ;
- financement de la réhabilitation du square de la mare et du local associatif détruit par la crue à hauteur de 370 000€ au titre de la dotation de soutien à l'investissement local ;
- attribution par l'État d'une subvention d'équilibre exceptionnelle de 250 000€ à la commune de Villeneuve-Saint-Georges pour compenser les dépenses engagées dans le cadre de la gestion de la crue.